

## Conseil d'administration - séance ouverte au public, le 24 septembre 2025

Madame,  
Monsieur,

L'article 1532-1, §2, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipule que, une fois par an, après l'assemblée générale du premier semestre, les intercommunales organisent une séance de conseil d'administration ouverte au public au cours de laquelle le rapport de gestion et, éventuellement, le rapport d'activités sont présentés. Cette séance est suivie d'un débat.

Les dates, heures et ordre du jour de cette séance font l'objet d'une publication sur le site internet de l'intercommunale et des communes ou provinces concernées.

L'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> semestre s'est tenue le 11 juin 2025.

Conformément à la disposition précitée, nous vous convions à la séance publique du Conseil d'administration de notre Intercommunale qui se déroulera le **mercredi 24 septembre 2025 à 19 heures** dans les locaux de notre intercommunale, Place de Pâturages 41 à 7340 Colfontaine.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Rapport de gestion relatif à l'exercice comptable 2024 - Questions/réponses**

Vous pouvez consulter ce rapport de gestion via notre site [www.irsia.be](http://www.irsia.be), onglet « Documents » - « Conseil d'administration » - « Documents publics ». Ce document peut également vous être transmis, soit par mail, soit par voie postale, uniquement sur demande par mail [info@irsia.be](mailto:info@irsia.be).

Si vous souhaitez participer à cette séance annuelle ouverte au public, **il vous est demandé de vous inscrire** préalablement par mail **pour le 17 septembre 2025 au plus tard**, à l'adresse suivante [info@irsia.be](mailto:info@irsia.be),

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



**Caroline Gosselin**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire du CA**